

1.2 LES ENJEUX DE LA FORMATION ET L'EXAMEN DU PERMIS

LA FORMATION A LA CONDUITE AUTOMOBILE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une grande majorité des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route, un nouveau programme de formation a été mis en place pour renforcer l'éducation la formation.

L'objectif général étant d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

LE PROGRAMME DE FORMATION

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Ce qui est appris en formation doit, bien entendu, progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de l'apprentissage.

Au travers de ce programme, sont expliquées les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques permettront d'atteindre les objectifs définis. Le formateur sera présent pour guider et conseiller le candidat, mais également pour mettre en place des tests de connaissances et de capacités.

LES ÉVALUATIONS

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

1	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
2	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
3	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
4	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par le formateur, qui précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il sera ainsi possible à l'apprenti de mesurer sa réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience de ses capacités, de ses motivations et de ses limites, des auto-évaluations sont à la disposition du candidat sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le candidat pourra alors être présenté aux épreuves du permis de conduire.

LE LIVRET D'APPRENTISSAGE

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le livret d'apprentissage permet de guider l'apprenti dans sa progression avec l'aide du formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière. Il est, avec la demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors des cours théoriques et pratiques.

Dans ce livret, se trouvent :

- les documents obligatoires concernant les différents cursus de formation (traditionnelle, AAC ou conduite supervisée)
- les compétences à maîtriser et à valider lors de la formation

Ce livret guide l'apprenti et lui permet de savoir « où il en est » mais aussi et surtout « où il va », ce qui lui permettra de devenir progressivement autonome et compétent.

L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois les compétences validées, l'apprenti est présenté à l'examen du permis de conduire. Il sera pris en charge par un formateur qui l'accompagnera au centre d'examen 30 minutes avant le début de l'épreuve.

Les candidats sont évalués par un expert l'IPCSR : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'épreuve étant individuelle, chaque candidat se présentera, dans l'ordre prédéfini, à l'expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, qui lui précisera ce qu'il aura à faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- appliquer les règles du code de la route et les prescriptions relatives aux jeunes conducteurs
- adopter une conduite économe en carburant et limitant les rejets de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

Après vérification de son identité, l'épreuve débutera par l'installation au poste de conduite et se poursuivra durant près de 25 minutes, jusqu'au retour au point de départ initial.

L'élève devra être poli, respectueux et courtois envers l'expert, ce quelque soit le déroulement de l'épreuve. Il devra également adopter un comportement et un langage appropriés.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

L'évaluation sera positive si la note obtenue lors de ce bilan est supérieure ou égale à 20 points sans avoir commis d'erreur éliminatoire. Il sera donc négatif si la note obtenue est inférieure à 20 points ou si l'élève a commis une ou plusieurs fautes éliminatoires.

Le formateur, présent le jour de l'évaluation, pourra expliquer à l'élève les différentes notes obtenues et les commentaires de l'expert, ce qui permet en cas d'échec de savoir quels sont les points à travailler et à améliorer.

Déroulement :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire CEPC

Modèle CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire)

Connaissances et savoir-faires à restituer le jour de l'examen

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3				
Connaître et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0	
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1	
Sous-totaux									
Conduite économique et respectueuse de l'environnement									
					+1				
Courtoisie									
					+1				
					Total général				

La courtoisie au volant et la conduite économique sont notées sur 1 point chacune

Pour être reçu il faut obtenir 20 points minimum sur 31 possibles

Erreur éliminatoire (franchissement d'une ligne continue, non respect de la signalisation, l'intervention de l'inspecteur sur les commandes du véhicule).

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en oeuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en oeuvre à chaque fois que cela était utile.

Les aptitudes concernant l'autonomie et la prise de conscience des risques rapportent 3 points au maximum

KRIER D.
